



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OCCITANIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2017-136

PUBLIÉ LE 1 AOÛT 2017

Sommaire

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-15-080 - 01 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à JOFFRES Maryse sous le numéro 82160195 (1 page)	Page 6
R76-2016-12-14-011 - 02 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à NOAILLAC Pascal sous le numéro 82160208 (1 page)	Page 8
R76-2016-12-14-012 - 03 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter au GAEC DE CARPENTES sous le numéro 82160209 (1 page)	Page 10
R76-2016-12-15-081 - 04 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à JULHIA Frédéric sous le numéro 82160211 (1 page)	Page 12
R76-2016-12-28-195 - 05 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter au GAEC DE CAUSSANUS sous le numéro 82160214 (1 page)	Page 14
R76-2016-12-28-196 - 06 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à BRAVAT Maryse sous le numéro 82160216 (1 page)	Page 16
R76-2016-12-28-197 - 07 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à FARRUGIA Laurent sous le numéro 82160219 (1 page)	Page 18
R76-2017-01-06-002 - 08 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à MONBRUN Corinne sous le numéro 82160213 (1 page)	Page 20
R76-2016-12-28-198 - 09 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter à REDON Martine sous le numéro 82160215 (1 page)	Page 22
R76-2017-01-06-003 - 10 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter à l'EARL D'EMBACHE sous le numéro 82160217 (1 page)	Page 24
R76-2016-12-28-199 - 11 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter à l'EARL DES EGLANTIERS sous le numéro 82160222 (1 page)	Page 26
R76-2017-08-06-001 - 12 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à DMITRASINOVIC Luc sous le numéro 82160223 (1 page)	Page 28
R76-2017-01-06-004 - 13 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à l'EARL LE CHATEAU sous le numéro 82160224 (1 page)	Page 30
R76-2017-01-06-005 - 14 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à l'EARL BARUQUETS GRANDE BORDE sous le numéro 82160225 (1 page)	Page 32
R76-2017-01-26-006 - 15 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter à LANTOURNE Jean-Charles sous le numéro 82170001 (1 page)	Page 34
R76-2017-01-26-007 - 16 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter à MOLINIE Gaby Louis-Marie sous le numéro 82170003 (1 page)	Page 36
R76-2017-01-26-008 - 17 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter à l'EARL DE PONTINAUT sous le numéro 82170004. (1 page)	Page 38
R76-2017-01-26-009 - 18 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à MEDAL Jean sous le numéro 82170005 (1 page)	Page 40

R76-2017-01-26-010 - 19 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à l'EARL DU CHENE BOULE sous le numéro 82170006.2 (1 page)	Page 42
R76-2017-01-27-043 - 20 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à MAGNETTO Patrice sous le numéro 82170008. (1 page)	Page 44
R76-2017-01-27-044 - 21 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à SCEA DE CANTELOUVE Michel sous le numéro 82170009 (1 page)	Page 46
R76-2017-01-27-045 - 22 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à BEDENES Cédric sous le numéro 82170010. (1 page)	Page 48
R76-2017-01-27-046 - 23 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à GOUZE Thierry sous le numéro 82170011. (1 page)	Page 50
R76-2017-01-27-047 - 24 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à COYNE Lionel sous le numéro 82170012 (1 page)	Page 52
R76-2017-02-09-002 - 25 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à RIVIERE Robin sous le numéro 82170014 (1 page)	Page 54
R76-2017-02-09-003 - 26 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à GRAULIERES Patric sous le numéro 82170015 (1 page)	Page 56
R76-2017-02-09-004 - 27 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à l'EARL DE BORDES sous le numéro 82170002 (1 page)	Page 58
R76-2017-02-09-005 - 28 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à FERRERO Alain sous le numéro 82170017 s (1 page)	Page 60
R76-2017-02-09-006 - 29 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à l'EARL DE LA TRAVERSE CASTELSARRASIN sous le numéro 82170018 (1 page)	Page 62
R76-2017-02-09-007 - 30 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à FREDE Nathalie sous le numéro 82170020 s (1 page)	Page 64
R76-2017-02-09-008 - 31 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à BAYROU Sébastien sous le numéro 82170021 (1 page)	Page 66
R76-2017-02-09-009 - 32 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à DELDIME Serge sous le numéro 82170024 (1 page)	Page 68
R76-2017-02-16-002 - 33 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à SCEA DOMAINE DE L' AIGLE sous le numéro 82170025 (1 page)	Page 70
R76-2017-02-16-003 - 34 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à TOUZERY Alain sous le numéro 82170026. (1 page)	Page 72
R76-2017-02-16-004 - 35 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter à MOISSET Laure sous le numéro 82170028 (1 page)	Page 74
R76-2017-02-16-005 - 36 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à GREGORIS Angélique sous le numéro 82170029 (1 page)	Page 76
R76-2017-03-08-005 - 37 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à BERNARD Josine sous le numéro 82170019 (1 page)	Page 78
R76-2017-03-08-006 - 38 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à GADACH Jean sous le numéro 82170023 (1 page)	Page 80

R76-2017-02-16-006 - 39 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à EARL DE BOUROUILLANT sous le numéro 82170030 (1 page)	Page 82
R76-2017-02-16-007 - 40 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à DAHMANI Sabine sous le numéro 82170032 (1 page)	Page 84
R76-2017-03-08-007 - 41 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à BONTEMPI Pascal sous le numéro 82170035. (1 page)	Page 86
R76-2017-03-08-008 - 42 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à FALGAYRAS Marie-Rose sous le numéro 82170037 (1 page)	Page 88
R76-2017-03-08-009 - 43 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à EARL LA BARTHE BASSE sous le numéro 82170039 (1 page)	Page 90
R76-2017-03-15-005 - 44 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à BEGUE Jérôme sous le numéro 82170040 (1 page)	Page 92
R76-2017-03-16-013 - 45 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à EARL MIEULET sous le numéro 82170041 (1 page)	Page 94
R76-2017-03-22-018 - 46 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à VEGLIA Béatrice sous le numéro 82170033 (1 page)	Page 96
R76-2017-03-22-019 - 47 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à MARTIN Catherine sous le numéro 82170034 (1 page)	Page 98
R76-2017-03-22-020 - 48 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à EARL DE PARABELLE sous le numéro 82170038 (1 page)	Page 100
R76-2017-03-15-006 - 49 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à MARCEL Brigitte sous le numéro 82170042 (1 page)	Page 102
R76-2017-03-15-007 - 50 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à BOILLAT Marie sous le numéro 82170043. (1 page)	Page 104
R76-2017-03-15-008 - 51 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à EARL DE BEGIVAL sous le numéro 82170046. (1 page)	Page 106
R76-2011-03-15-001 - 52 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à VIVES Gilles sous le numéro 82170047 (1 page)	Page 108
R76-2017-03-22-021 - 53 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à BEDIN Patrick sous le numéro 82170048. (1 page)	Page 110
R76-2017-03-22-022 - 54 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à SCEA DE LA CAMINADE sous le numéro 82170050 signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne (1 page)	Page 112
R76-2017-03-22-023 - 55 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à GAEC CARMON sous le numéro 82170051 signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne (2 pages)	Page 114
R76-2017-03-22-024 - 56 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à PECHVERTY Pauline sous le numéro 82170052 signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne (1 page)	Page 117
R76-2017-03-29-008 - 57 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à TONNELIER Alain sous le numéro 82170057. (1 page)	Page 119

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-15-080

01 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
JOFFRES Maryse sous le numéro 82160195

*01 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à JOFFRES Maryse sous le numéro 82160195.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 15 décembre 2016

Le Directeur Départemental des Territoires
à

Madame JOFFRES Maryse
Carguelonne - Espanel
82220 MOLIERES

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Madame,

J'accuse réception le 12 décembre 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **25,7564 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
MOLIERES	18,1560	C 258 à 265, 270, 301, 305 à 307, 309 à 314, 316, 319, 321 à 326, 584, 586 à 589	JOFFRES Maryse	JOFFRES Jean-Luc
MOLIERES	0,4780	C 308	JOFFRES Jean-Luc et Maryse	JOFFRES Jean-Luc
MOLIERES	4,9177	C 256, 257, 315, 317, 393, 394p et 397	SALOMON Jean-Marc et LAVERGNE Cécile	JOFFRES Jean-Luc
MOLIERES	2,2047	C 328, 341A, 342 (A et B) et 559B	LAFARGUE Maurice et Jean-Louis	JOFFRES Jean-Luc

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 12 décembre 2016**
- **Numéro d'enregistrement : 8220160195**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **12 avril 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN
tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr
Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-14-011

02 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
NOAILLAC Pascal sous le numéro 82160208

*02 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à NOAILLAC Pascal sous le numéro 82160208.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 14 décembre 2016

Le Directeur Départemental des Territoires
à
Monsieur NOAILLAC Pascal
Bourdes
82300 SAINT CIRQ

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Monsieur,

J'accuse réception le 8 décembre 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **55,6361 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
SAINT CIRQ	55,6361	A 238, 250, 251, 253 à 259, 263 à 266, 268, 269, 685 à 689, 692 à 697, 699, 702 à 711, 713 à 715, 837 à 840, 843 à 852, 854 à 876, 879	NOAILLAC Jacky	NOAILLAC Jacky

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 8 décembre 2016**
- **Numéro d'enregistrement : 8220160208**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **8 avril 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-14-012

**03 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter au
GAEC DE CARPENTES sous le numéro 82160209**

*03 - ARDC dossier autorisation d'exploiter au GAEC DE CARPENTES sous le numéro 82160209.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 14 décembre 2016

Le Directeur Départemental des Territoires

à

GAEC DE CARPENTES

TONIN Jean-Louis, Jacqueline, Nicolas et Olivier

Escarpentès

82500 BEAUMONT DE LOMAGNE

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.

affaire suivie par : Françoise MAYBON

tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Madame, Messieurs,

J'accuse réception le 9 décembre 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **46,5565 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
BEAUMONT DE LOMAGNE	46,5565	AN 113K, ZV 6 (A, C et D), ZV 70 (A, BJ, BK, C, E, F, H et I)	GFA DU PIN	SCEA DU PIN (DUBROCA Alain)

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 9 décembre 2016**
- **Numéro d'enregistrement : 8220160209**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **9 avril 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN

tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr

Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-15-081

**04 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
JULHIA Frédéric sous le numéro 82160211**

*04 - - ARDC dossier autorisation d'exploiter à JULHIA Frédéric sous le numéro 82160211.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 15 décembre 2016

Le Directeur Départemental des Territoires
à
Monsieur JULHIA Frédéric
3411 route de Toulouse
82100 CASTELSARRASIN

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Monsieur,

J'accuse réception le 9 décembre 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **8,0317 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
CASTELSARRASIN	8,0317	D 345, 346, 349, 352, 357, 358, 426, 1386, 1387 et 1479, E 1588	JULHIA Marie-Claude	JULHIA Marie-Claude

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 9 décembre 2016**
- **Numéro d'enregistrement : 8220160211**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **9 avril 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN
tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr
Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-28-195

05 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter au
GAEC DE CAUSSANUS sous le numéro 82160214

*05 - ARDC dossier autorisation d'exploiter au GAEC DE CAUSSANUS sous le numéro
82160214.*

- signé par M. le directeur départemental du Tarn et Garonne -



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 28 décembre 2016

Le Directeur Départemental des Territoires

à

GAEC DE CAUSSANUS

Messieurs BES Nicolas et Benoît

Caussanus - Saint Martin

82160 CAYLUS

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.

affaire suivie par : Françoise MAYBON

tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Messieurs,

J'accuse réception le 13 décembre 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **10,3874 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
CAYLUS	10,3874	Les Soles G 1, Poumarèdes H 721 et 722, Creye I 507, 509 et 510, Falgayrasse I 511, Bardassot I 521 à 526, 529 à 531, 1694, 1695, 1697, 1700 et 1705	TABARLY Daniel	TABARLY Daniel

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 13 décembre 2016**
- **Numéro d'enregistrement : 8220160214**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **13 avril 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN

tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr
Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-28-196

06 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
BRAVAT Maryse sous le numéro 82160216

*06 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à BRAVAT Maryse sous le numéro 82160216.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 28 décembre 2016

Le Directeur Départemental des Territoires

à

Madame BRAVAT Maryse

Baléri

82120 ASQUES

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.

affaire suivie par : Françoise MAYBON

tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Madame,

J'accuse réception le 14 décembre 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **72,1058 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
ASQUES	58,0720	AL 26, 30 à 32, 55, 94, 115, 121, 127, 129, 130, 138 (A et B), 139 à 141, 145 à 147, 153, 154, 155 (J et K), 159, 178, 181, 196 (J et K), 197 à 199, 200 (A et B), 215, 217 à 222, 233, 235 et 238, AM 31, 120, 143, 215, 294 à 296, AN 11, 16, 28, 41, 198, 199, 202, 219, 229 à 231, AO 41	BRAVAT Claude	BRAVAT Claude
CASTERA-BOUZET	0,9660	AK 1 et AM 144	BRAVAT Claude	BRAVAT Claude
CAUMONT	9,5034	D 283, 614, 615, 616 (A et B), 637, 642, 648, 716, 717 et 888	BRAVAT Claude	BRAVAT Claude
SAINT ARROUMEX	3,5644	WA 117, 124, 125 (J et K)	BRAVAT Claude	BRAVAT Claude

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 14 décembre 2016**
- **Numéro d'enregistrement : 8220160216**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **14 avril 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN

tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr
Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-28-197

07 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
FARRUGIA Laurent sous le numéro 82160219

*07 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à FARRUGIA Laurent sous le numéro
82160219.*

- signé par M. le directeur départemental du Tarn et Garonne -



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 28 décembre 2016

Le Directeur Départemental des Territoires

à

Monsieur FARRUGIA Laurent
1341 chemin de Bégué
82000 MONTAUBAN

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Monsieur,

J'accuse réception le 16 décembre 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **5,9446 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
MONTAUBAN	5,9446	Plaine de Nivelles IT 35, 81 et 252p	BOSCARI Philippe	EARL BOSCARI

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 16 décembre 2016**
- **Numéro d'enregistrement : 8220160219**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **16 avril 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN
tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr
Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-01-06-002

08 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
MONBRUN Corinne sous le numéro 82160213

*08 - DRAAF- ARDC dossier autorisation d'exploiter à MONBRUN Corinne sous le numéro
82160213.*

- signé par M. le directeur départemental du Tarn et Garonne -



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 6 janvier 2017

Le Directeur Départemental des Territoires
à
Madame MONBRUN Corinne
En Naugé
32120 SAINT ANTONIN

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Madame,

J'accuse réception le 2 janvier 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **14,5909 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
LAVIT	14,5909	Nibel F 271 à 284, 522 et 524	THOMAS Yves	EARL DE CAHOUAN (THOMAS Yves)

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 2 janvier 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 8220160213**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **2 mai 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN
tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr
Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-28-198

09 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation
d'exploiter à REDON Martine sous le numéro 82160215

*09 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à REDON Martine sous le numéro 82160215.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 28 décembre 2016

Le Directeur Départemental des Territoires
à

Madame REDON Martine
1103 chemin des Courtinals
82100 CASTELSARRASIN

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Madame,

J'accuse réception le 22 décembre 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **37,0237 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
CASTELSARRASIN	27,3363	D 327, 891, 894 à 898, 901, 902, 919 à 922, 928 à 933, 935 à 940, 941 (J et K), 942, 943, 1022, 1024 et 1153	REDON Daniel	REDON Daniel
CASTELSARRASIN	4,6257	D 887, 888, 892, 893, 899, 917, 918 (A et B), 944 à 946, 960 à 963	REDON Daniel et Martine	REDON Daniel
CASTELSARRASIN	0,1488	D 889	PILOTTI Claude et Marie-Ange	REDON Daniel
CASTELSARRASIN	4,9129	D 771 à 773, 777 à 779, 1365 et 1367	Communauté de communes Terres des Confluences	REDON Daniel

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 22 décembre 2016**
- **Numéro d'enregistrement : 8220160215**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **22 avril 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN

tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr
Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-01-06-003

10 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation
d'exploiter à l'EARL D'EMBACHE sous le numéro
82160217

*10 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à l'EARL D'EMBACHE sous le numéro 82160217.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 6 janvier 2017

Le Directeur Départemental des Territoires
à
EARL D'EMBACHE
Monsieur COUREAU Joël
Embache
82500 LE CAUSE

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Monsieur,

J'accuse réception le 28 décembre 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **21,9136 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
CABANAC SEGUENVILLE (31)	8,7866	Las Planos A 87p, 88, 89, 103, 104, 105J, Carrat A 117A, 119 à 123, 125 et 587J	AUDINO Serge	AUDINO Marie-Thérèse
LE CAUSE	13,1270	Turas ZA 20, Courejot ZA 21, Cauvignac ZB 18, En Prat ZB 34p, Maourat ZC 16	AUDINO Serge	AUDINO Marie-Thérèse

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 28 décembre 2016**
- **Numéro d'enregistrement : 8220160217**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **28 avril 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN
tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr
Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-28-199

11 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation
d'exploiter à l'EARL DES EGLANTIERS sous le numéro
82160222

*11 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à l'EARL DES EGLANTIERS sous le numéro
82160222.*

- signé par M. le directeur départemental du Tarn et Garonne -



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 28 décembre 2016

Le Directeur Départemental des Territoires
à
EARL DES EGLANTIERS
Monsieur et Madame FRAÏSSE Thierry et Yannick
1720 chemin des Eglantiers
82410 SAINT ETIENNE DE TULMONT

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 21 décembre 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **32,0592 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
LEOJAC	6,2708	F 350 à 353, H 105, 106 et 108	ABBA Jean-Luc	ABBA Jean-Luc
MONTAUBAN	25,7884	AT 77, 78, 80 et 81	ABBA Catherine	ABBA Jean-Luc

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 21 décembre 2016**
- **Numéro d'enregistrement : 8220160222**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **21 avril 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN
tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr
Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-08-06-001

12 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à DMITRASINOVIC Luc sous le numéro 82160223

*12 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à DMITRASINOVIC Luc sous le numéro 82160223.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 6 janvier 2017

Le Directeur Départemental des Territoires
à
Monsieur DMITRASINOVIC Luc
7 rue Mila
82000 MONTAUBAN

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Monsieur,

J'accuse réception le 2 janvier 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,3745 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
PIQUECOS	1,3745	Brion B 357 à 360 et 371	DMITRASINOVIC Luc et Sandrine	LOUIS Magali

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 2 janvier 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 8220160223**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **2 mai 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-01-06-004

13 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
l'EARL LE CHATEAU sous le numéro 82160224

*13 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à l'EARL LE CHATEAU sous le numéro 82160224.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires de la Haute-Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 6 janvier 2017

Le Directeur Départemental des Territoires

à

EARL LE CHATEAU
Monsieur CAPAYROU Gilbert
2711 route de Toulouse
82100 CASTELSARRASIN

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Monsieur,

J'accuse réception le 26 décembre 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **6,9433 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
CASTELFERRUS	2,5380	Seyguet ZA 21 et 24	Consorts VIGUIE	Parcelles en friches
CASTELSARRASIN	4,4053	Lapanseye BP 14 à 16	PREVOT Claude	PREVOT Claude

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 26 décembre 2016**
- **Numéro d'enregistrement : 8220160224**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **26 avril 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN
tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr
Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-01-06-005

14 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
l'EARL BARUQUETS GRANDE BORDE sous le
numéro 82160225

*14 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à l'EARL BARUQUETS GRANDE BORDE sous le
numéro 82160225 .*

- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 6 janvier 2017

Le Directeur Départemental des Territoires
à
EARL BARUQUETS GRANDE BORDE
Monsieur ALLADIO Franck
La Grande Borde
82500 GLATENS

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Monsieur,

J'accuse réception le 27 décembre 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,7825 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
GLATENS	1,7825	A 11 et 13	RENARD Marie-Madeleine	RENARD Claude

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 27 décembre 2016**
- **Numéro d'enregistrement : 8220160225**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **27 avril 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité


Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN
tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr
Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-01-26-006

15 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation
d'exploiter à LANTOURNE Jean-Charles sous le numéro
82170001

*15 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à LANTOURNE Jean-Charles sous le numéro
82170001.*

- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 26 janvier 2017

Le Directeur Départemental des Territoires
à
Monsieur LANTOURNE Jean-Charles
Pas de la Sego
82600 MAS-GRENIER

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Monsieur,

J'accuse réception le 19 janvier 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,8468 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
MAS-GRENIER	3,8468	Naujanet A 367 et 369, Barias A 1282	MESPOULET Michel	MESPOULET Michel

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 19 janvier 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 82170001**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **19 mai 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN
tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr
Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-01-26-007

16 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation
d'exploiter à MOLINIE Gaby Louis-Marie sous le numéro
82170003

*16 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à MOLINIE Gaby Louis-Marie sous le numéro
82170003.*

- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 26 janvier 2017

Le Directeur Départemental des Territoires
à

Monsieur MOLINIE Gaby

Côte de Noyer

82110 CAZES-MONDENARD

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.

affaire suivie par : Françoise MAYBON

tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Monsieur,

J'accuse réception le 10 janvier 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **9,8787 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
CAZES-MONDENARD	9,8787	AT 96, 97, 195 à 197, 202, 220 et 308, AW 154 à 156, 162 à 165, WC 4	MOLINIE Didier et Brigitte	MOLINIE Brigitte

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 10 janvier 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 82170003**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **10 mai 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN

tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr

Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-01-26-008

17 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation
d'exploiter à l'EARL DE PONTINAUT sous le numéro
82170004.

*17 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à l'EARL DE PONTINAUT sous le numéro 82170004.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 26 janvier 2017

Le Directeur Départemental des Territoires
à
EARL DE PONTINAUT
Monsieur DAMASIO Norbert
884 route de Pontinaut
82100 CASTELSARRASIN

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Monsieur,

J'accuse réception le 10 janvier 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **29,4719 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
CASTELSARRASIN	29,4719	AY 45 et 48, C 201, 202, 209, 531, 532, 597, 615 à 624, 628 à 638, 640, 642, 643, 666, 667, 669, 670, 673 à 677, 681, 687, 689, 692 à 695, 1451, 1452 et 2720partie	DUCONS Christian	DUCONS Christian

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 10 janvier 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 82170004**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **10 mai 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN
tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr
Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-01-26-009

18 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
MEDAL Jean sous le numéro 82170005

*18 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à MEDAL Jean sous le numéro 82170005.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 26 janvier 2017

Le Directeur Départemental des Territoires

à

Monsieur MEDAL Jean

Rieucord

82140 FENEYROLS

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.

affaire suivie par : Françoise MAYBON

tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Monsieur,

J'accuse réception le 10 janvier 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **5,7557 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
FENEYROLS	4,9165	A 457, 460 à 462, 469, 475, 476, 479 à 481, 483, 484 et 800	MEDAL Jean	MEDAL Chantal
FENEYROLS	0,8392	A 801	MEDAL Jean et Chantal	MEDAL Chantal

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 10 janvier 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 82170005**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **10 mai 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN

tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr
Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-01-26-010

19 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
l'EARL DU CHENE BOULE sous le numéro 82170006.2

*19 - - ARDC dossier autorisation d'exploiter à l'EARL DU CHENE BOULE sous le numéro
82170006.*

- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 26 janvier 2017

Le Directeur Départemental des Territoires
à
EARL DU CHENE BOULE
Monsieur SOPETTI Jean-Marc
Bosc
82340 DUNES

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Monsieur,

J'accuse réception le 10 janvier 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,5460 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
DONZAC	0,5460	Les Nauses A 317	CHIARADIA Nicole	CHIARADIA Nicole

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 10 janvier 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 82170006**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **10 mai 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN
tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr
Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-01-27-043

**20 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
MAGNETTO Patrice sous le numéro 82170008.**

*20 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter à MAGNETTO Patrice sous le
numéro 82170008.*

- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 27 janvier 2017

Le Directeur Départemental des Territoires
à
Monsieur MAGNETTO Patrice
403 chemin de Fayard
82100 CASTELSARRASIN

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Monsieur,

J'accuse réception le 11 janvier 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **23,1034 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
CASTELSARRASIN	2,0832	Moulin de Gandalou B 98 et 1275	COPPO Giovanni	ROUSSY Catherine
CASTELSARRASIN	1,9017	Moulin de Gandalou B 1276	PARISE Odile	ROUSSY Catherine
LABASTIDE DU TEMPLE	19,1185	La Plano B 593, 594, 614, 1189 et 1318, Marliac B 1148, Las Barrados B 1177, Chevalie B 1179	CAMPOURCY Véronique	CAMPOURCY Véronique

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 11 janvier 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 82170008**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **11 mai 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN
tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr
Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-01-27-044

21 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
SCEA DE CANTELOUVE Michel sous le numéro
82170009

*21 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à SCEA DE CANTELOUVE Michel sous le numéro
82170009.*

- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 27 janvier 2017

Le Directeur Départemental des Territoires
à
SCEA DE CANTELOUVE
Monsieur et Madame DRIGO Georges et Rosaline
630 impasse de Bernuze
82290 LA VILLE DIEU DU TEMPLE

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 17 janvier 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **39,8600 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
LABASTIDE DU TEMPLE	7,7800	C 430 à 432 et 711	VIGNE Isabelle	EARL EFG (GERARDIN Frédéric)
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	32,0800	A 62, 63, 210, 211, 225 à 229, 231, 233 à 235, 237, 238a, 280, 516, 529, 532 et 546	VIGNE Isabelle	EARL EFG (GERARDIN Frédéric)

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 17 janvier 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 82170009**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **17 mai 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN
tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr
Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-01-27-045

**22 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
BEDENES Cédric sous le numéro 82170010.**

*22 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à BEDENES Cédric sous le numéro 82170010.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 27 janvier 2017

Le Directeur Départemental des Territoires
à
Monsieur BEDENES Cédric
3 rue du Chanoine Pottier
82000 MONTAUBAN

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Monsieur,

J'accuse réception le 12 janvier 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **9,1771 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
ALBEFEUILLE-LAGARDE	7,6535	Les Granges A 163, Capelle Est A 695partie, Capelle Ouest B 705	BEDENES Francis et Rolande	BEDENES Rolande
MONTAUBAN	1,5236	Malroux IW 127 J	BEDENES Francis et Rolande	BEDENES Rolande

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 12 janvier 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 82170010**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **12 mai 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN
tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr
Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-01-27-046

23 - DRAAF -ARDC dossier autorisation d'exploiter à
GOUZE Thierry sous le numéro 82170011.

*23 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à GOUZE Thierry sous le numéro 82170011.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 27 janvier 2017

Le Directeur Départemental des Territoires
à
Monsieur GOUZE Thierry
Signoure
82600 MAS-GRENIER

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Monsieur,

J'accuse réception le 13 janvier 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **9,8567 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
MAS-GRENIER	9,8567	Plaine de l'Hopital A 127, 1281 et 1283, Bois des Pauvres A 797 et 798, Peroutous A 1299	MESPOULET Michel, MIEULET Véronique et MESPOULET Jean-Marc	EUURL URBAN ETA

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 13 janvier 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 82170011**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **13 mai 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN
tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr
Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-01-27-047

24 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
COYNE Lionel sous le numéro 82170012

*24 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à COYNE Lionel sous le numéro 82170012.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 27 janvier 2017

Le Directeur Départemental des Territoires

à

Monsieur COYNE Lionel

877 côte de Mares

82130 MONTASTRUC

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Monsieur,

J'accuse réception le 13 janvier 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **9,1081 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
MONTASTRUC	9,1081	Caxot A 26, 28J et 302, Couxas-Haut A 309, 314 à 317, Castagne B 77, 526 et 528, Martre B 228, 235, 237, 509, 511, 513, 514, 516, 518, 522, 523 et 525, Côte de Mares B 625A, Laroque Mares B 98 et 99J	COYNE Marc et Lionel	COYNE Christian

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 13 janvier 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 82170012**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **13 mai 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN
tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr
Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-02-09-002

25 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
RIVIERE Robin sous le numéro 82170014

*25 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à RIVIERE Robin sous le numéro 82170014.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 9 février 2017

Le Directeur Départemental des Territoires
à
Monsieur RIVIERE Robin
La Servie
46230 BELFORT DU QUERCY

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Monsieur,

J'accuse réception le 17 janvier 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **10,8520 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
LABASTIDE DE PENNE	10,8520	Las Clavières ZB 9, Las Coumbettes ZE 59, Labastide Sud ZO 16	VINCENT Régis	PARADAN Erika

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 17 janvier 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 82170014**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **17 mai 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du service de l'économie agricole


Sophie DENIS

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-02-09-003

26 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
GRAULIERES Patricsous le numéro 82170015

*26 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à GRAULIERES Patricsous le numéro 82170015.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires de la Haute-Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 9 février 2017

Le Directeur Départemental des Territoires

à

Monsieur GRAULIERES Patric
La Massepie
82110 SAINT AMANS DE PELLAGAL

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Monsieur,

J'accuse réception le 18 janvier 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **42,7119 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
DURFORT-LACAPELETTE	3,3627	ZC 37	GRAULIERES Jean-Marie, Simone et Patric	GRAULIERES Jean-Marie
SAINT AMANS DE PELLAGAL	36,2112	B 127, 128, 130, 330, 334 à 346, 351, 359 à 363, 365 à 367, 373 à 376, 378 à 388, 392 à 398, 401, 453 à 458, 865, 885, 886, 888, 891, 897, 912, 914, 932, 934, 940 à 942, 945, 947, 948, 950, 951, 953, 954, 956, 969 à 971, 975 à 977, 1046, 1088, 1089, 1091, 1093 et 1096	GRAULIERES Jean-Marie, Simone et Patric	GRAULIERES Jean-Marie
SAINT AMANS DE PELLAGAL	0,0368	B 1036, 1037, 1040, 1041, 1043, 1047 à 1049	GRAULIERES Jean-Marie et Patric	GRAULIERES Jean-Marie
SAINT AMANS DE PELLAGAL	3,1012	A 679, B 408, 409, 412, 911 et 1028	GRAULIERES Patric	GRAULIERES Jean-Marie

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 18 janvier 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 82170015**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **18 mai 2017**. Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région. Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du service de l'économie agricole

Sophie DENIS

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN
tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr
Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-02-09-004

27 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
l'EARL DE BORDES sous le numéro 82170002

*27 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à l'EARL DE BORDES sous le numéro 82170002
-signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 9 février 2017

Le Directeur Départemental des Territoires
à
EARL DE BORDES
Messieurs BENSE Benoît et Claude
Bordes
47220 CUQ

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Messieurs,

J'accuse réception le 30 janvier 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **13,0160 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
SISTELS	8,6527	Beaumes D 337 à 339 et 781, Lamothe D 510, 787, 788 et 803, Lasplanes D 511, 512 et 514	BENSE Arlette	BRUNET Gilbert
SISTELS	4,3633	Lamothe D 484, 488, 489, Lasplanes D 515, 516 et 519, Lamothe D 785	BENSE Arlette	EARL DE BORDES (BENSE Benoît et Claude)

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 30 janvier 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 82170002**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **30 mai 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du service de l'économie agricole

Sophie DENIS

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-02-09-005

28 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
FERRERO Alain sous le numéro 82170017 s

*28 - - ARDC dossier autorisation d'exploiter à FERRERO Alain sous le numéro 82170017.
- signé par M. le directeur départemental du Tarn et Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 9 février 2017

Le Directeur Départemental des Territoires

à

Monsieur FERRERO Alain
1070 chemin du Rieutort
82170 POMPIGNAN

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Monsieur,

J'accuse réception le 24 janvier 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **6,7855 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
FRONTON (31)	0,9883	J 457 et 458	OLIVIER Alain	OLIVIER Alain
GRISOLLES	2,9021	B 935 à 938, 940 à 947	OLIVIER Alain	OLIVIER Alain
POMPIGNAN	2,8951	A 818 et 820, B 61, 592 et 776	OLIVIER Alain	OLIVIER Alain

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 24 janvier 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 82170017**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **24 mai 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du service de l'économie agricole

Sophie DENIS

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN
tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr
Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-02-09-006

29 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
l'EARL DE LA TRAVERSE CASTELSARRASIN sous le
numéro 82170018

*29 - - ARDC dossier autorisation d'exploiter à l'EARL DE LA TRAVERSE CASTELSARRASIN
sous le numéro 82170018.*

- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 9 février 2017

Le Directeur Départemental des Territoires

à

EARL DE LA TRAVERSE CASTELSARRASIN

Messieurs HEBRARD Yanik et Alain

668 chemin de Villette

82100 CASTELSARRASIN

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.

affaire suivie par : Françoise MAYBON

tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Messieurs,

J'accuse réception le 24 janvier 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,9341 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
CASTELSARRASIN	2,8978	B 523 et 1252	RESTE Francis et Pierrette	ANGLES André
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	0,3558	F 6	RESTE Francis et Pierrette	ANGLES André
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	1,6805	F 9 et 950	ANGLES André	ANGLES André

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 24 janvier 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 82170018**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **24 mai 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du service de l'économie agricole

Sophie DENIS

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN

tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr

Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-02-09-007

30 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
FREDE Nathalie sous le numéro 82170020 s

*30 - - ARDC dossier autorisation d'exploiter à FREDE Nathalie sous le numéro 82170020.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 9 février 2017

Le Directeur Départemental des Territoires
à

Madame FREDE Nathalie
Villa 5 - Lotissement Le Moulin
31290 MONTGAILLARD LAURAGAIS

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Madame,

J'accuse réception le 26 janvier 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,2500 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
ORGUEIL	0,2500	D 289 (partie)	POUJET Loïc	Parcelle non exploitée

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 26 janvier 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 82170020**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **26 mai 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du service de l'économie agricole

Sophie DENIS

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-02-09-008

**31 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
BAYROU Sébastien sous le numéro 82170021**

*31 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à BAYROU Sébastien sous le numéro 82170021.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 9 février 2017

Le Directeur Départemental des Territoires

à

Monsieur BAYROU Sébastien
770 route des Jauberts
82210 ANGEVILLE

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Monsieur,

J'accuse réception le 27 janvier 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **55,7171 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
ANGEVILLE	21,4034	A 686, B 58, 355, 638, 741, 744, 745 et 764	BAYROU Sébastien	SARL BAYROU DELLUC (DELLUC Alain, DELLUC Marie-Ange et BAYROU Sébastien)
GARGANVILLAR	9,7640	ZY 1	BAYROU Sébastien et Anne-Marie	SARL BAYROU DELLUC (DELLUC Alain, DELLUC Marie-Ange et BAYROU Sébastien)
SERIGNAC	21,1845	WT 11 (AJ et AK), WT 18 A	BAYROU Sébastien	SARL BAYROU DELLUC (DELLUC Alain, DELLUC Marie-Ange et BAYROU Sébastien)
SERIGNAC	3,3652	WT 20 B	BAYROU Philippe	SARL BAYROU DELLUC (DELLUC Alain, DELLUC Marie-Ange et BAYROU Sébastien)

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 27 janvier 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 82170021**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **27 mai 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur
Le chef du service de l'économie agricole

Sophie DENIS

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN
tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr
Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-02-09-009

32 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
DELDIME Serge sous le numéro 82170024

*32 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à DELDIME Serge sous le numéro 82170024.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 9 février 2017

Le Directeur Départemental des Territoires
à
Monsieur DELDIME Serge
4 impasse des Vergers
82710 BRESSOLS

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Monsieur,

J'accuse réception le 1^{er} février 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,2800 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
ALBIAS	0,2800	Cantayre AA 27 (partie)	DELDIME Serge	Parcelle non exploitée

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 1^{er} février 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 82170024**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **1^{er} juin 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du service de l'économie agricole

Sophie DENIS

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-02-16-002

33 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
SCEA DOMAINE DE L' AIGLE sous le numéro
82170025

*33 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à SCEA DOMAINE DE L' AIGLE sous le numéro
82170025.*

- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 16 février 2017

Le Directeur Départemental des Territoires
à

SCEA DOMAINE DE L'AIGLE
Monsieur LOMBRAIL Patrick
1301 route de Léojac
82000 MONTAUBAN

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Monsieur,

J'accuse réception le 7 février 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **49,8178 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
MONTAUBAN	49,8178	DR 63 à 66, DS 52, 53, 56 à 69, 71, 72, 298, 301 et 499, F 587 à 590, 592, 737 à 745	SCI MESSIDOR (LOMBRAIL Patrick)	SARL ECURIE DE SYRA (JARDEL Jean-Luc)

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 7 février 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 82170025**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **7 juin 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
L'adjointe au chef du service
de l'économie agricole

Marie-Paule LAGARDE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN
tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr
Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-02-16-003

34 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
TOUZERY Alain sous le numéro 82170026.

*34 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à TOUZERY Alain sous le numéro 82170026.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 16 février 2017

Le Directeur Départemental des Territoires
à

Monsieur TOUZERY Alain
Tripau Nord
82360 LAMAGISTERE

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Monsieur,

J'accuse réception le 7 février 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,7156 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
LAMAGISTERE	3,0353	C 151 et C 662	TOUZERY Alain	Parcelles non exploitées depuis 1987
LAMAGISTERE	1,6803	C 56 et C 63	BEAUDONNET Alain	BEAUDONNET Alain

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 7 février 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 82170026**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **7 juin 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.


En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
L'adjointe au chef du service
de l'économie agricole



Marie-Paule LAGARDE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN
tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr
Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-02-16-004

**35 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation
d'exploiter à MOISSET Laure sous le numéro 82170028**

*35 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à MOISSET Laure sous le numéro 82170028.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 16 février 2017

Le Directeur Départemental des Territoires
à
Madame MOISSET Laure
605 route de Montauban
82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Madame,

J'accuse réception le 7 février 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,5000 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
MEAUZAC	0,5000	Rejus B 581 (partie)	LAFITTE Georges	Parcelle non exploitée

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 7 février 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 82170028**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **7 juin 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
L'adjointe au chef du service
de l'économie agricole

Marie-Paule LAGARDE

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-02-16-005

36 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
GREGORIS Angélique sous le numéro 82170029

*36 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter à GREGORIS Angélique sous
le numéro 82170029.*

- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 16 février 2017

Le Directeur Départemental des Territoires
à
Madame GREGORIS Angélique
58 impasse des Partisous
82130 MONTASTRUC

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Madame,

J'accuse réception le 7 février 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,3943 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
MONTASTRUC	3,3943	Fournet C 255, La Peyre Basse C 300 (J et K)	GREGORIS Angélique	GREGORIS Claude

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 7 février 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 82170029**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **7 juin 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
L'adjointe au chef de service
de l'économie agricole

Marie-Paule LAGARDE

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-03-08-005

**37 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
BERNARD Josine sous le numéro 82170019**

*37 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter à BERNARD Josine sous le
numéro 82170019.*

- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 8 mars 2017

Le Directeur Départemental des Territoires

à

Madame BERNARD Josine

La Garenne

82190 MIRAMONT DE QUERCY

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.

affaire suivie par : Françoise MAYBON

tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Madame,

J'accuse réception le 15 février 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **60,9740 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
MIRAMONT DE QUERCY	20,0981	B 611 et 857, C 53, 61, 62, 70, 73, 90, 93, 94, 105, 785, 795, 802 à 807	BERNARD Yves et Josine	EARL DU TUC DES ABIMES (BERNARD Yves et Josine)
TOUFFAILLES	4,1826	D 122, 125, 126, 131, 139, 141, 157, 186 à 189, 363 et 364	BERNARD Yves	EARL DU TUC DES ABIMES (BERNARD Yves et Josine)
TOUFFAILLES	4,2627	D 140, 168, 182, 366, 368, 369, 574 et 576	BERNARD Michel et Sylvie	EARL DU TUC DES ABIMES (BERNARD Yves et Josine)
TOUFFAILLES	27,6638	C 745, D 3, 11, 14, 17, 19 à 22, 169 à 181, 183, 204 à 206, 232, 233, 238, 286, 288, 341 à 344, 367, 378 à 381, 561, 563, 564 et 591	BERNARD Michel	EARL DU TUC DES ABIMES (BERNARD Yves et Josine)
TOUFFAILLES	3,1088	D 292, 308, 356 et 505	ROUSSEAU Valérie	EARL DU TUC DES ABIMES (BERNARD Yves et Josine)
TOUFFAILLES	1,6580	D 355 et 359	DAZIN Josée, GOUJON Eric, GOUJON Yves et BUROSSE Florence	EARL DU TUC DES ABIMES (BERNARD Yves et Josine)

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 15 février 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 82170019**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **15 juin 2017**. Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région. Après cette publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniël GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN

tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr
Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-03-08-006

38 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
GADACH Jean sous le numéro 82170023

*38 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter à GADACH Jean sous le
numéro 82170023.*

- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 8 mars 2017

Le Directeur Départemental des Territoires
à

Monsieur GADACH Jean
Larcouillet
82210 MERLES

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Monsieur,

J'accuse réception le 14 février 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,4493 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
MERLES	0,4493	La Borde Neuve A 81 (partie), 82 (partie) et 83 (partie)	GAF DE ROCHES	GAEC DE ROCHES (GAURAND Didier et Francis)

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 14 février 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 82170023**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **14 juin 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN
tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr
Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-02-16-006

**39 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
EARL DE BOUROUILLANT sous le numéro 82170030**

*39 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à EARL DE BOUROUILLANT sous le numéro
82170030.*

- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 16 février 2017

Le Directeur Départemental des Territoires
à
EARL DE BOUROUILLANT
THAU Jean-Michel, Nathalie et Guillaume
Bourouillant
82600 MAS-GRENIER

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Madame, Messieurs,

J'accuse réception le 9 février 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,1082 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
MAS-GRENIER	2,1082	Remedy A 232, 233 et 242	MESPOULET Michel, MIEULET Véronique et MESPOULET Jean-Marc	MESPOULET Michel

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 9 février 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 82170030**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **9 juin 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
L'adjointe au chef du service
de l'économie agricole


Marie-Paule LAGARDE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN
tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr
Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-02-16-007

40 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
DAHMANI Sabine sous le numéro 82170032

*40 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à DAHMANI Sabine sous le numéro 82170032.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 16 février 2017

Le Directeur Départemental des Territoires
à
Madame DAHMANI Sabine
En Pincet
81500 VILLENEUVE LES LAVAU

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Madame,

J'accuse réception le 10 février 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **5,5881 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
VERLHAC-TESCOU	5,5881	Servals F 286, 292 et 293, Font-Peyre F 294	DAHMANI Sabine	Parcelles non exploitées depuis plus de 20 ans

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 10 février 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 82170032**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **10 juin 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
L'adjointe au chef du service
de l'économie agricole

Marie-Paule LAGARDE

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-03-08-007

41 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
BONTEMPI Pascal sous le numéro 82170035.

*41 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à BONTEMPI Pascal sous le numéro 82170035.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 8 mars 2017

Le Directeur Départemental des Territoires
à
Monsieur BONTEMPI Pascal
400 Grand'Rue
82170 CANALS

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Monsieur,

J'accuse réception le 14 février 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **8,0602 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
GRISOLLES	8,0602	ZL 11 et ZL 12	OLIVIER Alain	OLIVIER Alain

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 14 février 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 82170035**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **14 juin 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité


Daniel GALTIE

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-03-08-008

42 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
FALGAYRAS Marie-Rose sous le numéro 82170037

42 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à FALGAYRAS Marie-Rose sous le numéro 82170037

- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 8 mars 2017

Le Directeur Départemental des Territoires

à

Madame FALGAYRAS Marie-Rose

12 route de Guilhemouton

82120 LAVIT

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.

affaire suivie par : Françoise MAYBON

tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Madame,

J'accuse réception le 15 février 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **59,2603 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
ASQUES	24,3199	AB 169, AC 5, 10, 248, 287 à 289, 291, 292, 302, 304, AE 31 et 35	FALGAYRAS Alain, Faustin et Simone	EARL DE LIMPORT (FALGAYRAS Alain)
ASQUES	20,3317	AC 247 et 305, AE 189, AL 33, 206 et 231	FALGAYRAS Alain	EARL DE LIMPORT (FALGAYRAS Alain)
ASQUES	0,5790	AL 195	SCI EMMA (COCHET Josiane, FALGAYRAS Alain et Maryse)	EARL DE LIMPORT (FALGAYRAS Alain)
CASTERA-BOUZET	14,0297	AD 144, 161, 165, 181, 195 à 199 et 201	FALGAYRAS Alain, Faustin et Simone	EARL DE LIMPORT (FALGAYRAS Alain)

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 15 février 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 82170037**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **15 juin 2017**. Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région. Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN

tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr
Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-03-08-009

**43 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
EARL LA BARTHE BASSE sous le numéro 82170039**

*43 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à EARL LA BARTHE BASSE sous le numéro
82170039.*

- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 8 mars 2017

Le Directeur Départemental des Territoires
à
EARL LA BARTHE BASSE
Monsieur et Madame QUILLARD André et Magalie
165 chemin de Castagné
82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 17 février 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **12,7133 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
ALBEFEUILLE-LAGARDE	5,8533	B 209, 211, 212 (J et K), 213, 214 (J et K), 215 (J et K), 216 (J et K) et 489	GARRIGUES Vincent	EARL LABARTHE (GARRIGUES Vincent)
LABASTIDE DU TEMPLE	6,8600	Les Raounets A 301, 303 et 651	GIBRAC Christian	GIBRAC Christian

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 17 février 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 82170039**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **17 juin 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN
tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr
Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-03-15-005

44 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
BEGUE Jérôme sous le numéro 82170040

*44 -ARDC dossier autorisation d'exploiter à BEGUE Jérôme sous le numéro 82170040.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 15 mars 2017

Le Directeur Départemental des Territoires

à

Monsieur BEGUE Jérôme
195 chemin de las Bouzygues
82100 LABOURGADE

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Monsieur,

J'accuse réception le 20 février 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **35,5578 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
ANGEVILLE	19,5199	A 29, 40, 679, 710, 713 et 714	MAGRO Régis	EARL LA FERME DE CANTELAOUCETTE (MAGRO Francis et Véronique)
CASTELMAYRAN	16,0379	C 181, 1041 et 1044, E 166, 168, 170, 447, 448, 508, 509J, 510A, 513A, 531, 534A, 536A, 559, 561 et 563	MAGRO Régis	EARL LA FERME DE CANTELAOUCETTE (MAGRO Francis et Véronique)

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 20 février 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 82170040**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **20 juin 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN
tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr
Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-03-16-013

45 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
EARL MIEULET sous le numéro 82170041

*45 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à EARL MIEULET sous le numéro 82170041.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 15 mars 2017

Le Directeur Départemental des Territoires

à

EARL MIEULET

MIEULET Jean-Luc, Pierre et Marie-Louise

45 rue Sainte Catherine

82700 SAINT PORQUIER

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.

affaire suivie par : Françoise MAYBON

tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Madame, Messieurs,

J'accuse réception le 20 février 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,1307 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
ESCATALENS	1,1307	A 72	PAILHAS Pierre	SCEA THEZ (THEZ Bruno)

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 20 février 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 82170041**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **20 juin 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN

tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr
Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-03-22-018

46 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
VEGLIA Béatrice sous le numéro 82170033

*46 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à VEGLIA Béatrice sous le numéro 82170033.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 22 mars 2017

Le Directeur Départemental des Territoires
à

Madame VEGLIA Béatrice
386 chemin de Gelardy
82290 LA VILLE DIEU DU TEMPLE

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Madame,

J'accuse réception le 9 mars 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **48,5199 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	11,6376	E 380 à 382, 408, 413, 414, 865, 882, 1086, 1088, 1147 et 1148	VEGLIA Daniel et Béatrice	VEGLIA Daniel
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	20,1682	E 388 à 390, 397 à 406, 410, 415 à 417, 422 à 424, 459 à 463, 864 et 1007	VEGLIA Daniel	VEGLIA Daniel
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	1,4096	E 1171	TADDEO Claudine	VEGLIA Daniel
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	1,2040	E 407A	CAPAYROU Isabelle et DUVAL Stéphanie	VEGLIA Daniel
MONTBETON	14,1005	A 474 à 484 et A 1441	VEGLIA Daniel et Béatrice	VEGLIA Daniel

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 9 mars 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 82170033**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **9 juillet 2017**. Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région. Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN

tél : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr
Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-03-22-019

47 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
MARTIN Catherine sous le numéro 82170034

*47 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à MARTIN Catherine sous le numéro 82170034.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 22 mars 2017

Le Directeur Départemental des Territoires
à
Madame MARTIN Catherine
669 chemin de Bondillou
82000 MONTAUBAN

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Madame,

J'accuse réception le 9 mars 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,8144 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
MONTAUBAN	4,8144	Bondillou CT 146, 150 à 155, 158, 249 et 252	SCI CMAB (BOUHARAOUA Abderrahman et MARTIN Catherine)	Parcelles non exploitées

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 9 mars 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 82170034**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **9 juillet 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN
tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr
Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-03-22-020

48 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
EARL DE PARABELLE sous le numéro 82170038

*48 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à EARL DE PARABELLE sous le numéro 82170038.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 22 mars 2017

Le Directeur Départemental des Territoires
à
EARL DE PARABELLE
CRACCO Frédéric et Elisabeth, CABIROL Martine
Parabelle
82500 SERIGNAC

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Mesdames, Monsieur,

J'accuse réception le 16 mars 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,4015 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
SERIGNAC	0,4015	Plaine des Granges WH 22	DUTOIRON Philippe	EARL DE RAGOUS (COSTES Gilbert)

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 16 mars 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 82170038**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **16 juillet 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-03-15-006

49 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
MARCEL Brigitte sous le numéro 82170042

*49 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à MARCEL Brigitte sous le numéro 82170042.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 15 mars 2017

Le Directeur Départemental des Territoires

à

Madame MARCEL Brigitte

Saint Julien

82150 ROQUECOR

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.

affaire suivie par : Françoise MAYBON

tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Madame,

J'accuse réception le 2 mars 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **80,3669 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
ROQUECOR	4,0235	A 550, 567, 574, 608, 610, 785, 787, 789, 791, 793 et 799	MARCEL Andréa	EARL DE ST JULIEN (MARCEL Pierre et Brigitte)
ROQUECOR	34,9661	A 113, 160, 161, 163, 218, 436, 437, 598, 739 et 804, D 266 à 280, 282 à 284, 293 à 295, 297, 299, 301, 303 à 306, 310, 315, 888, 890 et 892	MARCEL Pierre	EARL DE ST JULIEN (MARCEL Pierre et Brigitte)
SAINT BEAUZEIL	5,1925	C 155, 156, 541, 542 et 544	BOUTOLLEAU Maryse	EARL DE ST JULIEN (MARCEL Pierre et Brigitte)
SAINT BEAUZEIL	12,8950	C 141 à 143, 145 à 149, 151 à 154, 166 (A et B), 169, 415, 543 et 545	MARCEL Andréa	EARL DE ST JULIEN (MARCEL Pierre et Brigitte)
SAINT BEAUZEIL	23,2898	B 387, 391, 432 et 434, C159 et 160	MARCEL Pierre	EARL DE ST JULIEN (MARCEL Pierre et Brigitte)

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 2 mars 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 82170042**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **2 juillet 2017**. Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région. Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-03-15-007

50 - DRAAF ARDC dossier autorisation d'exploiter à
BOILLAT Marie sous le numéro 82170043.

*50 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à BOILLAT Marie sous le numéro 82170043.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 15 mars 2017

Le Directeur Départemental des Territoires

à

Madame BOILLAT Marie

20 chemin de Miquel

82710 BRESSOLS

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.

affaire suivie par : Françoise MAYBON

tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Madame,

J'accuse réception le 2 mars 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **31,0598 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
BRESSOLS	25,5882	ZT 46, 61, 72, 81, 31 (A et B), 32 et 35 (A et B), ZW 37J, 61 (A à D), 62 (A à C), 63, 66 et 67	BOILLAT Alain	BOILLAT Alain
MONTAUBAN	5,4716	HP 73, 88, 600, 601, 603 et 608	PICHON Marie-Thérèse	BOILLAT Alain

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 2 mars 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 82170043**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **2 juillet 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN

tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr
Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-03-15-008

**51 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
EARL DE BEGIVAL sous le numéro 82170046.**

*51 - - ARDC dossier autorisation d'exploiter à EARL DE BEGIVAL sous le numéro 82170046.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 15 mars 2017

Le Directeur Départemental des Territoires

à

EARL DE BEGIVAL

Monsieur BERTOIGNA Frédéric

Pradère

82600 SAVENES

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Monsieur,

J'accuse réception le 6 mars 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,8680 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
SAVENES	1,8680	Grande Borde B 117 et 127	GFA DE CARTATOUCHE (AGAM Jean et BERTOIGNA Christian)	BELLOC Georges

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 6 mars 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 82170046**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **6 juillet 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

Préfecture Haute-Garonne

R76-2011-03-15-001

52 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
VIVES Gilles sous le numéro 82170047

*52 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à VIVES Gilles sous le numéro 82170047.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 15 mars 2017

Le Directeur Départemental des Territoires
à

Monsieur VIVES Gilles
512 chemin du Roudié
82370 ORGUEIL

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Monsieur,

J'accuse réception le 7 mars 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **11,3988 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
ORGUEIL	9,1171	Couderc D 315, 316, 319 à 322, 566 et 567	MEESEMAN Eric	MEESEMAN Eric
ORGUEIL	2,2817	Couderc D 323	MEESEMAN Eric et Patricia	MEESEMAN Eric

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 7 mars 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 82170047**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **7 juillet 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-03-22-021

53 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
BEDIN Patrick sous le numéro 82170048.

*53 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à BEDIN Patrick sous le numéro 82170048.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 22 mars 2017

Le Directeur Départemental des Territoires

à

Monsieur BEDIN Patrick

La Grave

82120 LACHAPELLE

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Monsieur,

J'accuse réception le 10 mars 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,9154 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
LACHAPELLE	1,9154	Bourdille AL 171, Harot AL 177 et 181	BEDIN Lino et Andrée	BEDIN Andrée

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 10 mars 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 82170048**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **10 juillet 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-03-22-022

54 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
SCEA DE LA CAMINADE sous le numéro 82170050
signé par M. le directeur départemental des Territoires du

*54 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à SCEA DE LA CAMINADE sous le numéro
82170050.*

- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 22 mars 2017

Le Directeur Départemental des Territoires
à
SCEA DE LA CAMINADE
Messieurs BIARGUES Stéphane et Romain, SAS BSR
Bery
82200 LIZAC

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON - tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tam-et-garonne.gouv.fr

Messieurs,

J'accuse réception le 14 mars 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **46,0987 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
LIZAC	7,6205	D 570, 573, 588, 616, 788, 929, 943, 983, 1018 (A, B et C), 1021, 1022, 1043 et 1103	ALBRESPY Jean-Claude	GAEC DE LA CAMINADE (ALBRESPY Jean-Claude et Serge)
LIZAC	8,0779	D 544, 545, 575, 586, 608, 612, 613, 905, 913, 928, 1010, 1012, 1014, 1035, 1064 et 1104	ALBRESPY Serge	GAEC DE LA CAMINADE (ALBRESPY Jean-Claude et Serge)
MOISSAC	13,6523	BM 21 à 23, BN 139, 140, 147 (J et K), 148, 149, 209 et 210 (A et B), BP 115, 116 et 124 (J et K), BR 6, 8, 9, 11, 17, 19, 294, 296, 297, 299, 325, 327 et 328, BY 307 à 309	ALBRESPY Jean-Claude	GAEC DE LA CAMINADE (ALBRESPY Jean-Claude et Serge)
MOISSAC	12,1726	BL 43, 59 à 64 et 446, BM 28 à 31, 36, 38, 39, 42, 43, 336 à 340, 341 (J et K), 342 à 344, 346, 382 à 385, 387 et 388, BY 286 à 290, 292 à 294 et 304 à 306, BZ 2, 3, 27 et 516	ALBRESPY Serge	GAEC DE LA CAMINADE (ALBRESPY Jean-Claude et Serge)
MOISSAC	2,4536	BL 36, 37, 39, 75, 77, 78 et 447	SEGALA Francis	GAEC DE LA CAMINADE (ALBRESPY Jean-Claude et Serge)
MOISSAC	2,1218	BN 52, 53, 67, 71, 72 (A et B), 77, 231, 232 et 255	TAURIAC Camille	GAEC DE LA CAMINADE (ALBRESPY Jean-Claude et Serge)

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 14 mars 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 82170050**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **14 juillet 2017**. Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région. Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN
tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tam-et-garonne.gouv.fr
Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-03-22-023

55 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
GAEC CARMON sous le numéro 82170051 signé par M.

le directeur départemental des Territoires du Tarn et

55 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à GAEC CARMON sous le numéro 82170051.

- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 22 mars 2017

Le Directeur Départemental des Territoires
à
GAEC CARMON
Messieurs CALVY Fabrice et BLANC Daniel
Carmon
82240 LAVAURETTE

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Messieurs,

J'accuse réception le 14 mars 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **182,9819 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
CAYLUS (2,1425 ha) et LAVAURETTE (3,8265 ha)	5,9690	Caylus : Q 669 à 671 - Lavaurette : A 996 à 999 et 1000 (J et K)	CALVY Laurance	CALVY Fabrice
LAVAURETTE	1,5730	B 23 et 24	BOUISSOU Francis	CALVY Fabrice
LAVAURETTE	26,7219	A 392, 393, 395, 401, 404A, 405 à 420, 422, 430 à 441, 460, 467, 470 à 475, 522, 524, 525, 528, 535, 543, 572, 574, 578, 579, 588 à 591, 597 à 599, 612, 1062, 1091, 1139, 1155 et 1167	BEDEL Francis	CALVY Fabrice
LAVAURETTE	21,7189	A 278, 280 à 282, 365 à 368, 370, 371, 373 à 379, 383, 710, 711 (J et K), 712 à 715, 719, 1077, 1079, 1083, 1086 et 1088, B 8, 642 et 644	FRAYSSE Didier et Geneviève, RODRIGUEZ Xavier et Lauriane	CALVY Fabrice
LAVAURETTE	56,3286	A 178, 179, 269, 283, 284, 285 (J et K), 286 (J et K), 287 à 308, 320 à 325, 332 à 353, 355, 356 (J et K), 357 à 360, 362, 385, 386 (A et B), 389 (A et B), 390 (A et B), 391 (A et B), 394, 396, 400, 421, 429, 603 (J et K), 604 à 606, 691 à 693, 1025, 1060, 1061, 1078, 1080 à 1082, 1084, 1085, 1087 et 1092, B 12, 13 (J et K), 14 à 17, 20 à 22, 334, 335 et 344	POULET Lucette	CALVY Fabrice
LAVAURETTE	5,0540	A 314 à 319, B 72 (J, K et L)	CAZES Geneviève	CALVY Fabrice
LAVAURETTE (24,0829 ha), MONTEILS (6,3876 ha), SAINT ANTONIN NOBLE VAL (27,2206 ha) et SEPTFONDS (7,9254)	65,6165	Lavaurette : A 220 à 223, 225 à 228, 230 à 232, 463 à 466, 491 à 494, 498 à 503, 552 à 556, 687 (J et K) et 706, B 7, 32, 33, 35, 36, 505, 506 (J et K), 507, 508, 511, 512, 643 et 645 - Monteils : C 269, 273, 275, 277, 278, 859 à 861, 1142, 1144 et 1146 - Saint Antonin : J 90 à 92, 94 à 97, 105 et 114 - Septfonds : D 657 à 663, 666 à 675, 823 et 824	CALVY Fabrice	CALVY Fabrice

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 14 mars 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 82170051**

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN
tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr
Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **14 juillet 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité



Daniel GALTIE

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-03-22-024

56 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
PECHVERTY Pauline sous le numéro 82170052 signé par
M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et
56 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à PECHVERTY Pauline sous le numéro 82170052.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 22 mars 2017

Le Directeur Départemental des Territoires
à
Madame PECHVERTY Pauline
778 route de Molières
82270 MONTALZAT

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Madame,

J'accuse réception le 14 mars 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **16,8561 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
MONTALZAT	14,9901	Bruguière YZ 11 et 25 (AJ, AK, B à F et Z), Pevidal YZ 49 (J et K), 50, 52 à 54 et 57 (J à M)	PECHVERTY Francis	PECHVERTY Francis
SAINT VINCENT D'AUTEJAC	1,8660	La Gachenq A 63	PECHVERTY Francis	PECHVERTY Francis

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 14 mars 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 82170052**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **14 juillet 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN
tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr
Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-03-29-008

57 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter à
TONNELIER Alain sous le numéro 82170057.

*57 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à TONNELIER Alain sous le numéro 82170057.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 29 mars 2017

Le Directeur Départemental des Territoires

à

Monsieur TONNELIER Alain
629 route des Parreaux
82700 CORDES-TOLOSANNES

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Monsieur,

J'accuse réception le 17 mars 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,5414 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
CORDES-TOLOSANNES	1,5414	La Côte ZD 151, 629 Route des Parreaux ZD 160, Les Parreaux ZD 161, 224, 226, 230 et 235, Marrat et Mountardore ZD 237	TONNELIER Alain et Marie	Parcelles non exploitées

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 17 mars 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 82170057**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **17 juillet 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-03-22-025

**58 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation
d'exploiter à SAS DOMAINE DU SAULOU sous le
numéro 82170031.**

*58 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à SAS DOMAINE DU SAULOU sous le numéro
82170031.*

- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn et Garonne -



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 16 février 2017

Le Directeur Départemental des Territoires
à
SAS DOMAINE DU SAULOU
SBAJ (REHLINGER Bertrand et Sandrine)
1855 chemin de Cascaret
82710 BRESSOLS

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Monsieur le Président,

J'accuse réception le 9 février 2017 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **46,2600 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
MONTECH	41,8000	Le Vernet ZP 1, Route de Boutoli ZP 15, Saulou ZR 22	DU FAUR DE PIBRAC Guy	SAS DOMAINE DU SAULOU (ex EARL POM'PIET - PIET Alain et Marie-Odile)
MONTECH	4,4600	Laposte Nord ZT 56, Route de Finhan ZT 62	PIET Marie-Odile	SAS DOMAINE DU SAULOU (ex EARL POM'PIET - PIET Alain et Marie-Odile)

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 9 février 2017**
- **Numéro d'enregistrement : 82170031**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **9 juin 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
L'adjointe au chef du service
de l'économie agricole


Marie-Paule LAGARDE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN
tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr
Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h